



L'ACTUALITÉ

LA PROMO 2023 DE L'ÉCOLE DES CADRES RÉUNIE À PARIS POUR SON REGROUPEMENT NATIONAL

Communication, Sénat, lobbying et débat syndical étaient au menu du regroupement national.

Cette semaine, la Confédération recevait les stagiaires de la promotion 2023 de l'École des Cadres qui se réunissaient pour leur regroupement national.

Les deux administrateurs confédéraux en charge de l'École des Cadres, en l'occurrence Corine Postel Première vice-présidente et Gilles Chatras vice-président en charge du Réseau, ont accueilli les stagiaires des deux centres de l'année (Grand Paris et Grande Couronne) avec Catherine Elie, Directrice de l'Institut Supérieur des Métiers. Ces derniers ont été exceptionnellement rejoints par les stagiaires de la promo 2021 issus de Bretagne, de Haute-Vienne et du Vaucluse, qui n'avaient pas pu bénéficier de ce regroupement pour cause de pandémie. Ceux de la Vendée n'avaient pas pu faire le déplacement pour cause de grève.

Les deux journées du regroupement se sont ouvertes par des ateliers dédiés à la communication et aux médias, animés par les journalistes Sylvère Henry-Cissé et Jacky Isabella. Le premier a anglé son intervention sur les attitudes à tenir devant les médias tandis que le second a dressé un panorama des différents types de presse auprès desquels les élus de la CAPEB sont susceptibles de s'exprimer.

Cet aspect du mandat d'un élu CAPEB est, en effet, primordial. La défense et la promotion d'un positionnement syndical de la CAPEB dans les médias permet d'asseoir la place de la CAPEB auprès de la sphère politique des décideurs (élus locaux et parlementaires en particulier

et bien sûr membres du Gouvernement) et également de démontrer aux adhérents qu'ils ont raison de faire confiance à leur organisation professionnelle pour défendre leurs intérêts et aux non adhérents qu'ils devraient certainement le faire.

C'est la raison pour laquelle la stratégie de communication du Réseau CAPEB repose sur ces deux dimensions syndicale et institutionnelle. Vis-à-vis des adhérents, notre objectif est de promouvoir la valeur ajoutée de la CAPEB dans la défense des spécificités de leur métier en les sensibilisant sur les combats menés, la force de l'action collective, les victoires obtenues, les initiatives que pousse la CAPEB pour démontrer toute l'utilité du réseau CAPEB et rendre les adhérents fiers d'y appartenir. À l'égard des artisans non syndiqués, il s'agit de s'assurer que notre communication syndicale arrive jusqu'à eux pour qu'ils identifient la CAPEB et son expertise sur l'artisanat du Bâtiment qu'elle est la seule à porter. La communication institutionnelle vise à faire connaître la CAPEB auprès des pouvoirs publics pour être identifiée comme un acteur de référence et donner de la visibilité aux combats qu'elle porte en leur donnant de l'écho sur les réseaux sociaux et dans la presse.

Ce sont sur ces deux enjeux que les stagiaires de l'École des Cadres ont été sensibilisés ce mardi 14 mars.

Le lendemain, ils ont pu découvrir le fonctionnement du Sénat, accueillis chaleureusement

par plusieurs parlementaires : la vice-présidente du Sénat et députée du Nord Valérie Létard qui est également membre de la commission des affaires économiques, le sénateur du Puy-de-Dôme Jean-Marc Boyer que Gilles Chatras avait convié à rejoindre le groupe de l'École des Cadres, Annick Billon, sénatrice de la Vendée et Présidente de la Délégation aux droits des femmes, et enfin, Isabelle Briquet, sénatrice de la Haute-Vienne, membre de cette même délégation ainsi que de la commission des finances.

Mme Létard a félicité l'initiative de l'École des Cadres qui permet de donner toutes les clés pour que les représentants de la CAPEB soient outillés pour agir à propos, pour interpeller la bonne personne, dans la bonne temporalité afin de défendre toutes les attentes de la profession. « Ces clés permettent de construire ensemble la façon de poser les sujets à la bonne période afin que nous soyons plus efficaces et plus en adéquation avec vous et que vous, vous puissiez obtenir satisfaction ou en tout cas aller le plus loin possible dans les avancées qui permettraient d'améliorer la situation de vos professions » a-t-elle déclaré.

Le sénateur Jean-Marc Boyer a illustré ce propos par les récentes décisions qui ont été prises et qui imposent aux intercommunalités de définir des projets de développement d'énergie renouvelable, c'est-à-dire de la géothermie, du photovoltaïque, de l'éolien, qui vont impacter les professions qui devront anticiper leurs carnets de commandes et les travaux.

(Suite p. 4)

LOBBYING

RÉFORME DES RETRAITES : L'ESSENTIEL DE NOS PRIORITÉS EST RESPECTÉ MAIS IL FAUDRA COMPLÉTER

Préalablement à la réunion de la CMP, l'U2P avait demandé au Gouvernement de respecter ses engagements et en particulier de veiller à autoriser un départ à la retraite dans le cadre des carrières longues pour les personnes ayant comptabilisé 43 annuités de cotisation et non pas 44 comme le texte initial le prévoyait.

Nous constatons que la réforme, adoptée jeudi au moyen de l'article 49.3 de la Constitution, maintient et améliore le dispositif des carrières longues, permettant aux personnes qui ont travaillé tôt de prendre leur retraite, 2 ans, 4 ans, voire 6 ans avant l'âge légal. Notre action a permis de convaincre les parlementaires de

renoncer à imposer aux personnes qui relèvent d'une carrière longue de cotiser une année supplémentaire (44 ans au lieu de 43 pour le reste des Français).

Le texte voté prend en compte les périodes d'apprentissage dans le calcul de la durée de cotisation, y compris pour accéder au dispositif des carrières longues.

Il ouvre la possibilité pour les salariés subissant une forme d'usure professionnelle de bénéficier d'un départ anticipé ou d'une reconversion professionnelle.

Mais la réforme des retraites ne s'arrête pas à ce texte. Ainsi, le Gouvernement s'est engagé, à la demande de l'U2P, à modifier l'assiette

des cotisations des travailleurs indépendants. Car à revenu égal, ceux-ci paient davantage de CSG et de CRDS que les autres catégories professionnelles, contrevenant totalement au principe d'égalité devant l'impôt. Nous veillerons à ce que l'engagement gouvernemental se traduise dans les faits dès le 1^{er} janvier 2024, pour qu'à niveau de cotisations égal, les travailleurs indépendants puissent se constituer davantage de droits à la retraite. Tout ceci reste cependant suspendu aux résultats des motions de censure qui ont été déposées par plusieurs groupes parlementaires et qui seront soumises au vote en début de semaine prochaine.

→ LA PROPOSITION DE LOI VISANT À LIMITER LA SOUS-TRAITANCE EN CASCADE NE VA PAS ASSEZ LOIN

Le député de la Lozère Pierre Morel-À-L'Huissier a déposé une proposition de loi visant à mettre fin à la sous-traitance en cascade dans le secteur du BTP. Nous nous en félicitons d'autant plus que cet objectif est l'un de nos chevaux de bataille de longue date ! Nous revendiquons, en effet, depuis de très nombreuses années que la sous-traitance en marchés allotis soit limitée à 1 rang, 2 rangs en cas de dévolution en entreprise générale qu'il s'agisse d'un marché privé ou public.

En effet, pour des marchés allotis, la sous-traitance à un rang permet de donner lieu à la sous-traitance de capacité ou de spécialité

nécessaire, et deux rangs sont suffisants en cas de marché en entreprise générale pour faire face aux besoins de renforcement des capacités ou de spécialité.

Force est de constater qu'au-delà de 2 rangs, la sous-traitance devient source de travail dissimulé, de prédation économique (puisque la sous-traitance permet trop souvent à une entreprise générale d'obtenir des marchés à bas prix), de manquements à l'égard des règles de santé et de sécurité sociale (puisque l'entreprise générale ne donne pas les moyens économiques

suffisants à son sous-traitant pour réaliser les travaux dans des conditions optimum). Pour toutes ces raisons, la CAPEB considère que la proposition de loi de M. Morel à l'huissier ne va pas assez loin et devrait limiter la sous-traitance à 1 ou 2 rangs au maximum.

Le Président de la CAPEB a adressé un courrier au député pour l'alerter sur les déviances liées à la sous-traitance au-delà de ce seuil et lui demander d'en tenir compte pour réellement mettre fin à une pratique préjudiciable aux plus petites entreprises, aux Maîtres d'Ouvrages et à la qualité des constructions.

→ ZFE : LE SÉNAT LANCE UNE MISSION FLASH

C'est clairement une victoire pour la CAPEB qui se démène depuis des mois pour alerter les Pouvoirs publics et les élus locaux sur les conséquences très dommageables pour les entreprises artisanales du bâtiment de la précipitation dans laquelle sont mises en œuvre les ZFE.

Les alertes répétées dans une large partie du territoire auprès des élus locaux finissent par porter leurs fruits. Beaucoup sont maintenant convaincus que, si l'objectif de dépollution est parfaitement louable et d'ailleurs incontesté, le calendrier défini est trop anticipé au regard des capacités à le respecter.

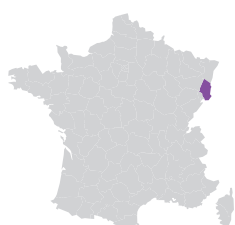
Les constructeurs automobiles n'en sont qu'au début de la commercialisation de véhicules électriques pour les particuliers et encore assez loin de proposer aux professionnels l'offre de véhicules utilitaires répondant à leurs besoins et à leurs capacités de financement.

Beaucoup d'intercommunalités en ont pris conscience et ont décidé de reporter la mise en œuvre des ZFE pour laisser aux acteurs le temps de s'y préparer, ce dont nous nous félicitons puisque c'est précisément ce que nous demandons.

Constatant que, partout où elles sont les mises en œuvre, les ZFE suscitent inquiétudes

et incompréhension, la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat vient de lancer une mission "Flash" pour renforcer l'acceptabilité des ZFE.

Son rapporteur, le sénateur des Alpes Maritimes Philippe Tabarot, auditionnera des élus locaux, des riverains et des professionnels dans le but d'identifier des propositions réalistes et équilibrées conciliant amélioration de la qualité de l'air dans nos agglomérations et acceptabilité sociale. La CAPEB le sollicitera évidemment pour être auditionnée.



RÉSEAU

→ UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE HAUT-RHIN

Félicitations à Christian Schieber qui a été élu Président de la CAPEB Haut-Rhin et succède ainsi François Kloepper.

ÉCONOMIE

→ BOUCLIER TARIFAIRE ET AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ : RAPPEL DE L'ÉCHÉANCE DU 31 MARS

Nous vous rappelons que les TPE et PME ont jusqu'au 31 mars pour retourner leur attestation d'éligibilité ([cf modèle ici](#)) au tarif réglementé, au tarif garanti par les fournisseurs aux TPE et à l'amortisseur électricité, mise à disposition de leurs clients par les fournisseurs. Un tableau synthétisant comment trouver l'attestation et la transmettre en fonction du fournisseur d'énergie est [à votre disposition ici](#).

Elle doit être complétée et renvoyée au fournisseur à l'adresse communiquée par ce dernier. Plusieurs fournisseurs proposent de la

remplir directement sur internet. Pour mémoire, la DGFiP a établi un récapitulatif du dispositif des aides de l'État aux entreprises pour le paiement de leurs achats d'électricité que vous pouvez [télécharger ici](#).

Rappelons également que l'U2P a réalisé plusieurs tutos sur le fonctionnement de ces aides. Ainsi, les explications apportées par le Président de l'U2P, le panorama des aides, le fonctionnement du bouclier tarifaire, celui de l'amortisseur électricité et enfin l'aide guichet gaz/électricité vous sont présentés dans ces [tutos disponibles ici](#).



MÉTIERS

→ CONSTRUCTION ET RÉNOVATION HORS SITE : UN APPEL À PROJETS EST OUVERT

Dans le cadre de "France 2030 Ville durable et bâtiments innovants", l'Ademe lance un appel à projets pour le développement de la construction et de la rénovation hors site.

Il vise à financer des projets d'industrialisation, d'usines de préfabrication, mais également

de recherche et développement et de démonstrateurs.

Il s'adresse aux entreprises de préfabrication ou d'assemblage seules, en groupement ou en collaboration avec des entreprises de mise en œuvre, des maîtres d'ouvrage, des architectes, etc. Le coût des projets ne doit pas être inférieur à 1 M€.

Les critères de sélection porteront sur la qualité du montage du projet, l'équipe du projet, le plan de financement, l'éco-conditionnalité, la pertinence du modèle d'affaires, les impacts socio-économiques du projet, l'acceptabilité de la solution développée, sa performance et aussi la réponse à une problématique spécifique.

L'aide prendra la forme de subventions et d'avances remboursables.

Cet appel à projet est ouvert jusqu'au 15 mai 2023 et fera l'objet de deux autres relèves le 16 octobre 2023 puis le 15 janvier 2024. Mais **attention, nous appelons votre vigilance à double titre**. Tout d'abord, l'Ademe se réserve le droit de clore l'appel à projets avant cette date (le 15 mai) si l'enveloppe allouée est atteinte ; ensuite, le pré-dépôt 1 mois avant (soit le 15 avril) est obligatoire.

Les dossiers sont à déposer sur la plateforme [ADEMEAGIR](#). [Tout savoir ici](#).



→ COMMUNICATION, JPC, DÉCHETS ET PARTENARIATS AU MENU DE LA RÉUNION DE L'UNA PRD

Sylvain Fornès a réuni les conseillers professionnels de l'UNA Peinture Revêtements Décoration ce 14 mars pour avancer le programme des conférences qui seront proposées aux délégués lors des Journées Professionnelles de la Construction de Lille et pour faire un point sur les actualités de la profession.

En l'occurrence, ils sont revenus sur le dossier Rekupo, les dernières réunions de l'UNIEP, la

préparation des worldskills et le démarrage des tests de peinture par PPG.

Ils ont également fait un point sur le partenariat avec Uzin.

Le Président et les conseillers professionnels de l'UNA ont par ailleurs engagé

une réflexion sur la manière de mieux communiquer sur leurs travaux et actions



syndicales en faveur des entreprises artisanales du bâtiment de leur filière.

→ UNE NOUVELLE CAMPAGNE DE TESTS EST LANCÉE AVEC PPG

Dans le cadre du partenariat CAPEB / IRIS-ST/PPG, 8 entreprises artisanales de peinture de la CAPEB Vaucluse se sont portées volontaires ce mardi 7 mars pour mettre en œuvre 4 prototypes de PPG.

Il s'agit de peinture intérieure destinée à répondre aux problématiques de demain. Les testeurs ont un mois pour mettre en œuvre et vérifier que ces futures peintures correspondent à leurs attentes et à leurs besoins. L'objectif de ces tests est d'analyser la peinture sur le conditionnement du produit,

le comportement lors de l'application, les caractéristiques du produit sec et la qualité. Ils se retrouveront le 6 avril prochain au sein



de la CAPEB Vaucluse pour donner leurs avis en toute transparence à PPG.

Ainsi, grâce à ce partenariat, la CAPEB permet donc aux artisans d'être acteurs de la démarche qui permet, suite aux différents retours obtenus, d'avoir des produits adaptés à leurs besoins toujours dans l'objectif d'améliorer les conditions de travail.



PRESSE

Le Président de la CAPEB a été interviewé par France 3 dans le cadre d'un reportage tourné dans le Var sur le statut des conjoints collaborateurs et nos revendications pour leur permettre d'améliorer leurs droits à la retraite.

[À revoir ici \(à la minute 2:00\).](#)



Il a par ailleurs enregistré une interview pour l'U2P à propos de la campagne "La voix des artisans" qui a été conduite dans le cadre des élections aux chambres de métiers et qui a été nominée pour figurer au palmarès d'un prix de communication. Enfin, il a donné une interview aux Cahiers de l'Anah au cours de laquelle il a réexpliqué l'impérieuse nécessité de simplifier et de fluidifier le dispositif MPR.

WORLDSKILLS

Le Président a reçu ce mardi matin Florence Poivey, Présidente de WorldSkills France suite aux demandes qu'il avait formulées concernant l'appellation de "l'équipe de France du BTP" dans laquelle les entreprises artisanales du bâtiment et la CAPEB sont absentes.

CESE

Jean-Christophe Repon animait lundi soir le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales qui a examiné le projet de Rapport d'activité de "l'Association du Groupe l'Artisanat et des Professions libérales au CESE" pour 2022 ainsi qu'une synthèse du projet d'avis sur les inégalités de genre, la crise

climatique, et la transition écologique. Cet avis a été adopté le lendemain en séance plénière.

ÉCOLE DES CADRES

Le Président confédéral a échangé mercredi après-midi avec les élus stagiaires de l'École des Cadres. Il était entouré de ses trois vice-présidents et du trésorier confédéral. À cette occasion, il a souligné que la spécificité de la CAPEB était la capacité de ses élus à prendre du temps pour les autres, ce qui n'est pas évident lorsque l'on est chef d'une petite entreprise. Rappelant toute l'importance du collectif et l'équilibre savamment trouvé par les fondateurs de la CAPEB au sein du Conseil d'administration qui permet l'expression de tous, métiers, régions, hommes et femmes, il a souligné que le Plan de transformation CAP CAPEB est un élément essentiel de sa mandature dont l'objectif est de mieux travailler en co-construction et toujours pour faciliter la vie quotidienne de l'entreprise.



« La CAPEB doit être un lieu d'échange. Partager des expériences et des valeurs fait grandir » a déclaré le Président en souhaitant que les élus et collaborateurs du Réseau s'emparent davantage de la plateforme de consultation CAPEB Collectif.

Il a plaidé pour l'élargissement du cercle des administrateurs départementaux, l'implication de chacun et l'association des titulaires du GEAB et du REAB. Concluant cet échange, il a déclaré : « je vous souhaite d'être heureux dans vos mandats. Sachez que vous êtes chez vous dans cette maison de la CAPEB ».

CAP CAPEB

Le comité de pilotage du Plan de transformation CAP CAPEB s'est tenu jeudi matin sous la présidence de Jean-Christophe Repon. Une occasion de dresser un bilan des chantiers conduits dans le cadre du Temps 1 et d'examiner les fiches projets des chantiers du temps 2 qui vient de s'ouvrir.

Le COPIL est également revenu sur la manière dont un premier bilan a été présenté à la CNAGS et a félicité les porteurs de projets qui ont su présenter les objectifs des différents chantiers et montrer leur cohérence d'ensemble.



U2P

Le Conseil Exécutif de l'U2P s'est réuni jeudi midi et a évidemment évoqué la réforme des retraites. Il a examiné également la préparation d'un nouveau projet de loi sur l'emploi visant, en particulier, à légiférer sur l'ANI "partage de la valeur" et sur la réforme des lycées professionnels.

La réunion a également permis de faire un point sur le rapprochement du FAFCEA et du FIFPL ainsi que sur les instances de l'OPCO EP et les postes à pourvoir dans les commissions de l'OPCO.

PARITARISME

Jean-Christophe Repon terminait cette semaine syndicale par un comité de suivi de l'accord national interprofessionnel du 14 avril dernier sur la refonte du paritarisme.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

« Je suis sensibilisé régulièrement par Gilles Chatras parce qu'on se retrouve dans l'avenir toutes les semaines et ce dialogue est important » a souligné le sénateur.

Pour sa part, la sénatrice Annick Billon a considéré que « cette éducation au fonctionnement des institutions est essentielle puisque nous avons besoin de co-construire les textes pour qu'ils soient au plus près du terrain et correspondent aux réalités. Donc la CAPEB a eu raison de faire cette École des Cadres parce que cela permet une certaine proximité avec les institutions ». Elle s'est par ailleurs réjouie de constater que la délégation de la CAPEB était constituée d'hommes et de femmes et a rappelé

que « en Vendée, la présidente de la CAPEB est une femme et je la salue ».

Le sénateur du Puy-de-Dôme a souligné que l'état d'esprit n'est plus le même au Sénat depuis qu'il y a plus de femmes, ce à quoi la vice-présidente Valérie Létard a ajouté qu'en termes de parité et de moyenne d'âge, il n'y a pas de différence entre l'Assemblée et le Sénat, contrairement aux idées reçues. Elle a félicité la CAPEB en constatant que les femmes ont toute leur place au sein de la délégation de l'École des Cadres, prouvant que la parité existe dans tous les secteurs de la société, y compris dans les métiers du bâtiment. « Ce que vous êtes en train de construire avec

la CAPEB, cette école, vos cadres, est le meilleur moyen de faire en sorte qu'on ne se trompe pas demain et que, plutôt que faire le bonheur des gens à leur place, on le fait avec eux et pour ça, il faut que les acteurs que vous êtes soient bien ancrés dans la façon dont se construit la loi, dont on peut agir avec efficacité et c'est ce que vous faites, vous leur donnez les clés pour faire la société de demain ensemble, celle du travail, celle du monde des artisans » a conclu Mme Létard.

Après cette visite cordiale et enrichissante, les stagiaires de l'École des Cadres ont pu engager un débat syndical avec le Président confédéral (voir plus haut).